

TOME 03

► RÈGLEMENT

3.2.0 RÈGLEMENT GRAPHIQUE

3.2.37 Valencisse

- Élaboration approuvée par délibération du Conseil Communautaire d'Agglopolys du 29/11/2022
- Modification simplifiée n°1 approuvée le 8/10/2024
- Modification simplifiée n°2 approuvée le 7/10/2025

Le Président,
Christophe DEGRUELLE



www.agglopolys.fr



RÈGLEMENT

3.2.0 RÈGLEMENT GRAPHIQUE

Valencisse Nord-Est 2/4



Plan 1/5000ème

Découpage du territoire par zones.

Zone Uv : zone urbaine "Esprit village"
Uv1 : secteur "Cœur de village"
Uv2 : secteur "Village en peigne"
Uv3 : secteur "Village resserré"

Zone Ui : zone urbaine "Ville intense"
Ui1 : secteur "Ville haute et alignée"
Ui2 : secteur "Parcs en immeubles"
Ui3 : secteur "Faubourg structurant"

Zone Uj : zone urbaine "Jardins"
Uj1 : secteur "Jardins resserrés"
Uj2 : secteur "Jardins aérés"
Uj3 : secteur "Habiter au contact de la nature"
Uj3' : secteur "Habiter la nature"

Zone Up : zone urbaine de projets (en cours)
Up1 : secteur "Mézères"
Up2 : secteur "Bois Jardins"
Up3 : secteur "Aupébin"
Up4-1 : secteur "Gare"
Up4-2 : secteur "Saint-Vincent"
Up5 : secteur "Coudures"
Up6 : secteur "Bourg"

Zone Ue : zone urbaine "Équipement"
Ue : zone d'équipement d'intérêt collectif

Zone UA : zone urbaine "Artisanale et Industrielle"
UA1 : secteur "Grand parc ou site industriel"
UA2 : secteur "Parc à dominante artisanale"
UA3 : secteur "Parc industriel-agricole"

Zone UC : zone urbaine "Commerciale"
UC1 : secteur "Grand parc commercial"
UC2 : secteur "Grande surface des pôles"

Zone UM : zone urbaine "Tertiaire et service"
Um : secteur "Activités à dominante tertiaire et services"
Umr : secteur "Renouvellement urbain"

Zones à urbaniser

1AUU : secteur à vocation dominante d'habitat ou d'équipement "Esprit village"
1AU1 : secteur à vocation dominante d'habitat ou d'équipement "Ville intense"
1AUJ : secteur à vocation dominante d'habitat ou d'équipement "Jardins"
1AU1A1 : secteur d'activités économiques "Grand parc ou site industriel"
1AU1A2 : secteur d'activités économiques "Parc à dominante artisanale"
1AUC : secteur d'activités économiques à vocation dominante "Commerciale"
2AU : zone à urbaniser à moyen ou long terme à dominante d'habitat ou d'équipement.
2AU1a : zone à urbaniser à moyen ou long terme à dominante d'activités économiques

Zone A : zones agricoles

A : zone agricole
Ap : zone agricole paysagère
Aar : secteur d'activités économiques isolées
Abr : secteur d'activités générant des nuisances sonores
Aae : secteur dédié aux centres équestres, haras, pensions, éducations canins, refuges
Ar : secteur dédiée à l'activité de l'aérodrome et activités de motisme
At : secteur couvrant les projets d'hébergements touristiques
Ai : secteur de carrière

Zone N : zones naturelles

N : zone naturelle et forestière
Nfr : secteur couvrant les réservoirs de biodiversité
Nfc : secteur couvrant les corridors écologiques
Nv : secteur couvrant les vallées, cours d'eau et leurs abords
Nca : secteur de camping existant
Noa : secteur dédié aux centres équestres, haras, pensions, éducations canins, refuges
Noh : secteur de parcs, jardins et châteaux visités
Ne : secteur dédié aux équipements de santé ou scolaires
Ng : secteur dédié aux équipements destinés à la pratique du golf
Ngr : secteur destiné à l'accueil des gens du voyage
Nj : secteur correspondant aux jardins familiaux et partagés
Ni : secteur couvrant les zones de loisirs
Np1 : secteur couvrant les projets d'extension de camping
Np2 : secteur couvrant les équipements d'intérêts collectifs publics ou privés
Npv : secteur dédié au parc photovoltaïque
Nri : secteur de carrière
Ns : secteur couvrant les équipements d'intérêts collectifs publics ou privés
Nt : secteur couvrant les projets d'hébergements touristiques

Dispositions et intentions opérationnelles

Emplacements réservés et numéros de repérage (voir tableau)
Périmètre de mixité fonctionnelle
Secteur de diversité sociale
Bonus de constructibilité
Lignes commerciales

Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP)
OAP en optimisation foncière
OAP en extension urbaine à vocation dominante d'habitat - 1AUU
OAP en extension urbaine à vocation dominante d'habitat - 1AUJ
OAP en extension urbaine à vocation dominante d'habitat - 1AUJ
OAP à vocation économique en optimisation et extension urbaine
OAP Parc Agricole Naturel et Urbain (PANU)

Dispositions de protection et de mise en valeur

Élément bâti patrimonial à protéger et changement de destination
Bâtiments pouvant faire l'objet d'un changement de destination
Bâtiments patrimoniaux à protéger (voir tableau pour connaître la famille de typologie à laquelle est associée le bâtiment, puis consulter les pièces 1.1.0 et 3.1.0.)
Bâtiments répertoriés au titre des ensembles patrimoniaux (voir tableau pour connaître le nom de l'ensemble bâti et consulter la pièce 3.1.15)
Séquences urbaines de Blois (Mv, Uq, Lq, If, Ev-300)
Petit patrimoine (voir tableau associé)

Boisements et espaces de nature à protéger ou à préserver
Boisements à préserver au titre de leur intérêt paysager
Espaces Boisés Classés
Fonds de jardins à constructibilité limitée
Mares et sources
Arbres remarquables

Charpente paysagère à préserver ou à créer

Mur en pierres
Venelle
Alignement d'arbres
Fossé, noue, ou talus

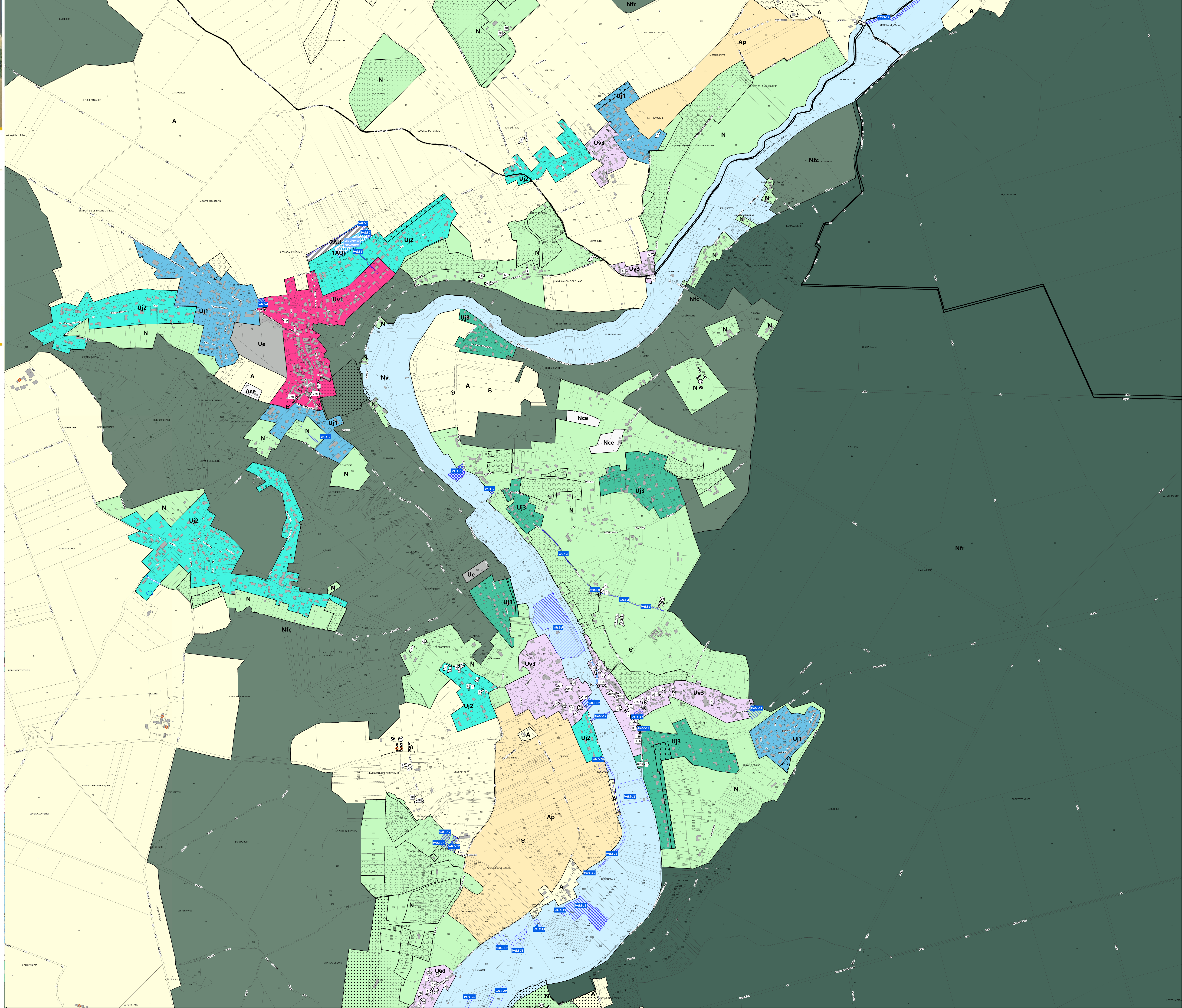
Parcs et vergers à préserver

Parcs et jardins d'ornements privés
Vergers, jardins partagés ou familiaux

Conditions particulières relatives à la prévention des risques

Secteur couvert par un Plan de Prévention du Risque Inondation (PPRI) en vigueur ou périmètre de révision
Secteur inondable (pièce n°6.1.3)

Secteur couvert par un Plan de Prévention du Risque Technologique (PPRT)
Périmètre SEVESO (pièce n°6.1.3)





RÈGLEMENT

3.2.0 RÈGLEMENT GRAPHIQUE

Valencisse Est 3/4

Vu pour être annexé à la délibération du conseil communautaire en date du 29 novembre 2022

Le Président,
Christophe DEGRUELLE

Plan 1/ 5000ème

Découpage du territoire par zones.

Zone Uv : zone urbaine "Esprit village"

- Uv1 : secteur "Coeur de village"
- Uv2 : secteur "Village en peigne"
- Uv3 : secteur "Village resserré"

Zone Ui : zone urbaine "Ville intense"

- Ui1 : secteur "Ville haute et alignée"
- Ui2 : secteur "Parcs en immeubles"
- Ui3 : secteur "Faubourg structurant"

Zone Uj : zone urbaine "Jardins"

- Uj1 : secteur "Jardins resserrés"
- Uj2 : secteur "Jardins aérés"
- Uj3 : secteur "Habiter au contact de la nature"
- Uj3* : secteur "Habiter la nature"

Zone Up : zone urbaine de projets (en cours)

- Up1 : secteur "Mazières"
- Up2 : secteur "Bois Jardins"
- Up3 : secteur "Aupébin"
- Up4-1 : secteur "Gare"
- Up4-2 : secteur "Saint-Vincent"
- Up5 : secteur "Coutures"
- Up6 : secteur "Bourg"

Zone Ue : zone urbaine "Équipement"

- Ue : zone d'équipement d'intérêt collectif

Zone UA : zone urbaine "Artisanale et industrielle"

- UA1 : secteur "Grand parc ou site industriel"
- UA2 : secteur "Parc à dominante artisanale"
- UA3 : secteur "Parc industriel-agricole"

Zone UC : zone urbaine "Commerciale"

- UC1 : secteur "Grand parc commercial"
- UC2 : secteur "Grande surface des pôles"

Zone UM : zone urbaine "Tertiaire et service"

- Um : secteur "Activités à dominante tertiaire et services"
- Umr : secteur "Renouvellement urbain"

Zones à urbaniser

- 1AUv : secteur à vocation dominante d'habitat ou d'équipement "Esprit village"
- 1AUj : secteur à vocation dominante d'habitat ou d'équipement "Ville intense"
- 1AUj : secteur à vocation dominante d'habitat ou d'équipement "Jardins"
- 1AUjA1 : secteur d'activités économiques "Grand parc ou site industriel"
- 1AUjA2 : secteur d'activités économiques "Parc à dominante artisanale"
- 1AUjC : secteur d'activités économiques à vocation dominante "Commerciale"
- 2AU : zone à urbaniser à moyen ou long terme à dominante d'habitat ou d'équipement
- 2AUja : zone à urbaniser à moyen ou long terme à dominante d'activités économiques

Zone A : zones agricoles

- A : zone agricole
- Ap : zone agricole paysagère
- Aar : secteur d'activités économiques isolées
- Abz : secteur d'activités générant des nuisances sonores
- Aca : secteur dédié aux centres équestres, haras, pensions, éducations canins, refuges
- Ar : secteur dédiée à l'activité de l'aérodrome et activités de modélisme
- At : secteur couvrant les projets d'hébergements touristiques
- Ar : secteur de carrière

Zone N : zones naturelles

- N : zone naturelle et forestière
- Nb : secteur couvrant les réservoirs de biodiversité
- Nic : secteur couvrant les corridors écologiques
- Nv : secteur couvrant les vallées, cours d'eau et leurs abords
- Nca : secteur de camping existant
- Nce : secteur dédié aux centres équestres, haras, pensions, éducations canins, refuges
- Nch : secteur de parcs, jardins et châteaux visités
- Ns : secteur dédié aux équipements de santé ou scolaires
- Ng : secteur dédié aux équipements destinés à la pratique du golf
- Nvg : secteur destiné à l'accueil des gens du voyage
- Nj : secteur correspondant aux jardins familiaux et partagés
- Nl : secteur couvrant les zones de bois
- Np1 : secteur couvrant les projets d'extension de camping
- Np2 : secteur couvrant les projets d'hébergements insolites
- Npv : secteur dédié au parc photovoltaïque
- Nr : secteur de carrière
- Ns : secteur couvrant les équipements d'intérêts collectifs publics ou privés
- Nt : secteur couvrant les projets d'hébergements touristiques

Dispositions et intentions opérationnelles

- Emplacements réservés et numéros de repérage (voir tableau)
- Périmètre de mixité fonctionnelle
- Secteur de diversité sociale
- Bonus de constructibilité
- Linéaires commerciaux

Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP)

- OAP en optimisation foncière
- OAP en extension urbaine à vocation dominante d'habitat - 1AUv
- OAP en extension urbaine à vocation dominante d'habitat - 1AUj
- OAP en extension urbaine à vocation dominante d'habitat - 1AUj
- OAP à vocation économique en optimisation et extension urbaine
- OAP Parc Agricole Naturel et Urbain (PANU)

Dispositions de protection et de mise en valeur

Élément bâti patrimonial à protéger et changement de destination

- Bâtiments pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Bâtiments patrimoniaux à protéger (voir tableau pour connaître la famille de typologie à laquelle est associée le bâtiment, puis consulter les pièces 1.1.D et 3.1.D)
- Bâtiments répertoriés au titre des ensembles patrimoniaux (voir tableau pour connaître le nom de l'ensemble bâti et consulter la pièce 3.1.15)
- Séquences urbaines de Blois (Mv, Uj, Lg, If, Ev-b20)
- Petit patrimoine (voir tableau associé)

Boisements et espaces de nature à protéger ou à préserver

- Boisements à préserver au titre de leur intérêt paysager
- Espaces Boisés Classés
- Fonds de jardins à constructibilité limitée
- Mares et sources
- Autres remarquables

Charpente paysagère à préserver ou à créer

- Mur en pierres
- Venelle
- Alignement d'arbres
- Haie
- Fossé, noue, ou talus

Parcs et vergers à préserver

- Parcs et jardins d'ornements privés
- Vergers, jardins potagers partagés ou familiaux

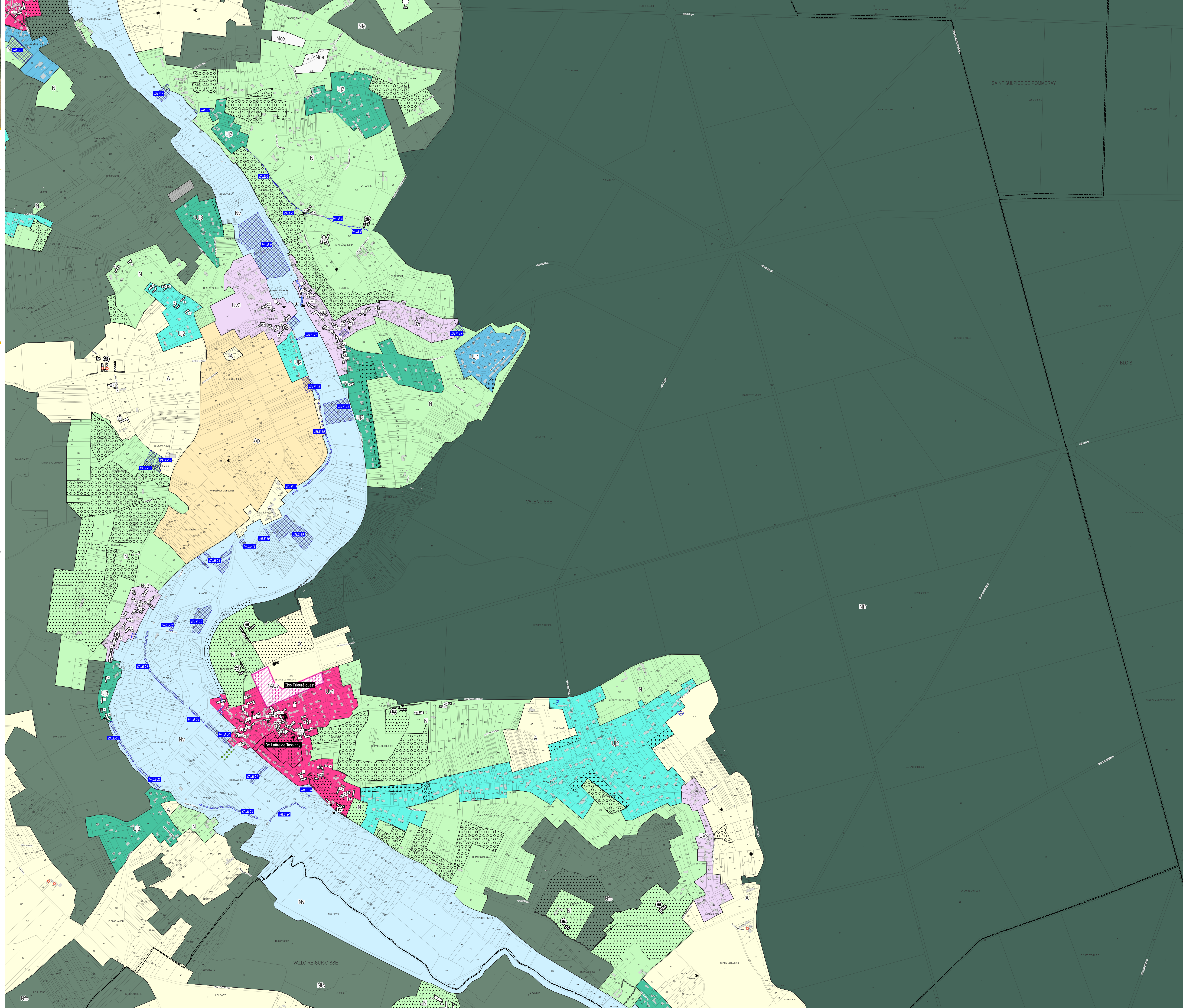
Conditions particulières relatives à la prévention des risques

Secteur couvert par un Plan de Prévention du Risque Inondation (PPRI)

- Secteur inondable (pièce n°6.1.3)

Secteur couvert par un Plan de Prévention du Risque Technologique (PPRT)

- Périmètre SEVESO (pièce n°6.1.3)



PLU
Local
RÈGLEMENT
3.2.0 RÈGLEMENT GRAPHIQUE

Valencisse Sud 4/4

Vu pour être annexé à la délibération
du conseil communautaire
en date du 29 novembre 2022

Le Président,
Christophe DEGRUELLE

Plan 1/ 5000ème

Découpage du territoire par zones.

Zone Uv : zone urbaine "Esprit village"
Uv1 : secteur "Cœur de village"
Uv2 : secteur "Village en peigne"
Uv3 : secteur "Village resserré"

Zone Ui : zone urbaine "Ville intense"
Ui1 : secteur "Ville haute et alignée"
Ui2 : secteur "Parcs en immeubles"
Ui3 : secteur "Faubourg structurant"

Zone Uj : zone urbaine "Jardins"
Uj1 : secteur "Jardins resserrés"
Uj2 : secteur "Jardins aérés"
Uj3 : secteur "Habiter au contact de la nature"
Uj3* : secteur "Habiter la nature"

Zone Up : zone urbaine de projets (en cours)
Up1 : secteur "Mazières"
Up2 : secteur "Bois Jardins"
Up3 : secteur "Aupébin"
Up4-1 : secteur "Gare"
Up4-2 : secteur "Saint-Vincent"
Up5 : secteur "Coutures"
Up6 : secteur "Bourg"

Zone Ue : zone urbaine "Équipement"
Ue : zone d'équipement d'intérêt collectif

Zone UA : zone urbaine "Artisanale et industrielle"
UA1 : secteur "Grand parc ou site industriel"
UA2 : secteur "Parc à dominante artisanale"
UA3 : secteur "Parc industriel-agricole"

Zone UC : zone urbaine "Commerciale"
UC1 : secteur "Grand parc commercial"
UC2 : secteur "Grande surface des pôles"

Zone Um : zone urbaine "Tertiaire et service"
Um : secteur "Activités à dominante tertiaire et services"
Umr : secteur "Renouvellement urbain"

Zones à urbaniser

1AUv : secteur à vocation dominante d'habitat ou d'équipement "Esprit village"
1AUj : secteur à vocation dominante d'habitat ou d'équipement "Ville intense"
1AUj : secteur à vocation dominante d'habitat ou d'équipement "Jardins"
1AUjA1 : secteur d'activités économiques "Grand parc ou site industriel"
1AUjA2 : secteur d'activités économiques "Parc à dominante artisanale"
1AUjC : secteur d'activités économiques à vocation dominante "Commerciale"
2AU : zone à urbaniser à moyen ou long terme à dominante d'habitat ou d'équipement.
2AUjA : zone à urbaniser à moyen ou long terme à dominante d'activités économiques

Zone A : zones agricoles

A : zone agricole
Ap : zone agricole paysagère
Aar : secteur d'activités économiques isolées
Abr : secteur d'activités générant des nuisances sonores
Aca : secteur dédié aux centres équestres, haras, pensions, éducations canins, refuges
Ar : secteur dédiée à l'activité de l'aérodrome et activités de modélisme
At : secteur couvrant les projets d'hébergements touristiques
Ar : secteur de carrière

Zone N : zones naturelles

N : zone naturelle et forestière
Nir : secteur couvrant les réservoirs de biodiversité
Nlc : secteur couvrant les corridors écologiques
Nv : secteur couvrant les vallées, cours d'eau et leurs abords
Nca : secteur de camping existant
Nce : secteur dédié aux centres équestres, haras, pensions, éducations canins, refuges
Nch : secteur de parcs, jardins et châteaux visités
Ne : secteur dédié aux équipements de santé ou scolaires
Ng : secteur dédié aux équipements destinés à la pratique du golf
Ngy : secteur destiné à l'accueil des gens du voyage
Nj : secteur correspondant aux jardins familiaux et partagés
Ni : secteur couvrant les zones de loisirs
Np1 : secteur couvrant les projets d'extension de camping
Np2 : secteur couvrant les projets d'hébergements insolites
Npv : secteur dédié au parc photovoltaïque
Nn : secteur de carrière
Ns : secteur couvrant les équipements d'intérêts collectifs publics ou privés
Nt : secteur couvrant les projets d'hébergements touristiques

Dispositions et intentions opérationnelles

Emplacements réservés et numéros de repérage (voir tableau)
Périimètre de mixité fonctionnelle
Secteur de diversité sociale
Bonus de constructibilité
Linéaires commerciaux

Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP)
OAP en optimisation foncière
OAP en extension urbaine à vocation dominante d'habitat - 1AUv
OAP en extension urbaine à vocation dominante d'habitat - 1AUj
OAP en extension urbaine à vocation dominante d'habitat - 1AUj
OAP à vocation économique en optimisation et extension urbaine
OAP Parc Agricole Naturel et Urbain (PANU)

Dispositions de protection et de mise en valeur

Élément bâti patrimonial à protéger et changement de destination

Bâtiments pouvant faire l'objet d'un changement de destination
Bâtiments patrimoniaux à protéger (voir tableau pour connaître la famille de typologie à laquelle est associée le bâtiment, puis consulter les pièces 1.1.0 et 3.1.0.)
Bâtiments répertoriés au titre des ensembles patrimoniaux (voir tableau pour connaître le nom de l'ensemble bâti et consulter la pièce 3.1.15)
Séquences urbaines de Blois (Mv, Uj, Lg, If, Ev-b20)
Petit patrimoine (voir tableau associé)

Boisements et espaces de nature à protéger ou à préserver

Boisements à préserver au titre de leur intérêt paysager
Espaces Boisés Classés
Fonds de jardins à constructibilité limitée
Mares et sources
Autres remarquables

Charpente paysagère à préserver ou à créer

Mur en pierres
Venelle
Alignement d'arbres
Haie
Fossé, noue, ou talus

Parcs et vergers à préserver

Parcs et jardins d'ornements privés
Vergers, jardins potagers partagés ou familiaux

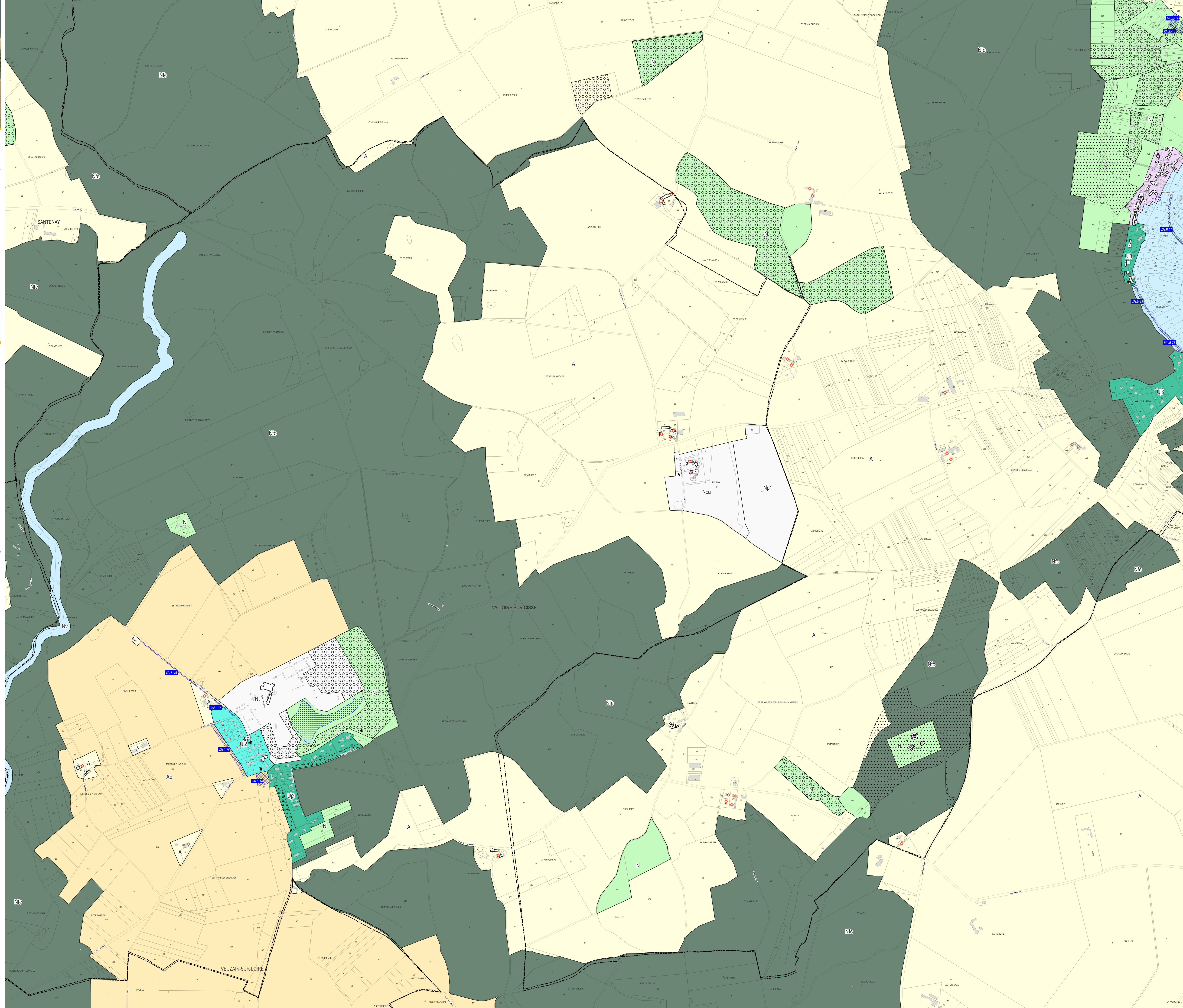
Conditions particulières relatives à la prévention des risques

Secteur couvert par un Plan de Prévention du Risque Inondation (PPRI)

Secteur inondable (pièce n°6.1.3)

Secteur couvert par un Plan de Prévention du Risque Technologique (PPRT)

Périimètre SEVESO (pièce n°6.1.3)





RÈGLEMENT

3.2.0 RÈGLEMENT GRAPHIQUE

VALENCISSE 1/3



Plan 1/2000ème

Découpage du territoire par zones.

Zone Uv : zone urbaine "Esprit village"
Uv1 : secteur "Cœur de village"
Uv2 : secteur "Village en peigne"
Uv3 : secteur "Village resserré"

Zone Ui : zone urbaine "Ville intense"
Ui1 : secteur "Ville haute et alignée"
Ui2 : secteur "Parcs en immeubles"
Ui3 : secteur "Faubourg structurant"

Zone Uj : zone urbaine "Jardins"
Uj1 : secteur "Jardins resserrés"
Uj2 : secteur "Jardins aérés"
Uj3 : secteur "Habiter au contact de la nature"
Uj3' : secteur "Habiter la nature"

Zone Up : zone urbaine de projets (en cours)
Up1 : secteur "Mézères"
Up2 : secteur "Bois Jardins"
Up3 : secteur "Aupébin"
Up4-1 : secteur "Gare"
Up4-2 : secteur "Saint-Vincent"
Up5 : secteur "Coutures"
Up6 : secteur "Bourg"

Zone Ue : zone urbaine "Équipement"
Ue : zone d'équipement d'intérêt collectif

Zone UA : zone urbaine "Artisanale et Industrielle"
UA1 : secteur "Grand parc ou site industriel"
UA2 : secteur "Parc à dominante artisanale"
UA3 : secteur "Parc industriel-agricole"

Zone UC : zone urbaine "Commerciale"
UC1 : secteur "Grand parc commercial"
UC2 : secteur "Grande surface des pôles"

Zone UM : zone urbaine "Tertiaire et service"
Um : secteur "Activités à dominante tertiaire et services"
Umr : secteur "Renouvellement urbain"

Zones à urbaniser

1AUv : secteur à vocation dominante d'habitat ou d'équipement "Esprit village"
1AUi : secteur à vocation dominante d'habitat ou d'équipement "Ville intense"
1AUj : secteur à vocation dominante d'habitat ou d'équipement "Jardins"
1AUj1 : secteur d'activités économiques "Grand parc ou site industriel"
1AUj2 : secteur d'activités économiques "Parc à dominante artisanale"
1AUj3 : secteur d'activités économiques à vocation dominante "Commerciale"
2AUj : zone à urbaniser à moyen ou long terme à dominante d'habitat ou d'équipement.
2AUj3 : zone à urbaniser à moyen ou long terme à dominante d'activités économiques

Zone A : zones agricoles

A : zone agricole
Ap : zone agricole paysagère
Aar : secteur d'activités économiques isolées
Abr : secteur d'activités générant des nuisances sonores
Aae : secteur dédié aux centres équestres, haras, pensions, éducations canins, refuges
Ar : secteur dédiée à l'activité de l'aérodrome et activités de nodisme
Al : secteur couvrant les projets d'hébergements touristiques
Ai : secteur de carrière

Zone N : zones naturelles

N : zone naturelle et forestière
Nir : secteur couvrant les réservoirs de biodiversité
Nlc : secteur couvrant les corridors écologiques
Nv : secteur couvrant les vallées, cours d'eau et leurs abords
Nca : secteur de camping existant
Noa : secteur dédié aux centres équestres, haras, pensions, éducations canins, refuges
Noh : secteur de parcs, jardins et châteaux visités
Ne : secteur dédié aux équipements de santé ou scolaires
Ng : secteur dédié aux équipements destinés à la pratique du golf
Ngy : secteur destiné à l'accueil des gens du voyage
Nj : secteur correspondant aux jardins familiaux et partagés
Ni : secteur couvrant les zones de loisirs
Np1 : secteur couvrant les projets d'extension de camping
Np2 : secteur couvrant les projets d'hébergements insolites
Npv : secteur dédié au parc photovoltaïque
Nn : secteur de carrière
Ns : secteur couvrant les équipements d'intérêts collectifs publics ou privés
Nt : secteur couvrant les projets d'hébergements touristiques

Dispositions et intentions opérationnelles

Emplacements réservés et numéros de repérage (voir tableau)
Périmètre de mixité foncière
Secteur de diversité sociale
Bonus de constructibilité
Linières commerciaux

Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP)
OAP en optimisation foncière
OAP en extension urbaine à vocation dominante d'habitat - 1AUv
OAP en extension urbaine à vocation dominante d'habitat - 1AUi
OAP en extension urbaine à vocation dominante d'habitat - 1AUj
OAP à vocation économique en optimisation et extension urbaine
OAP Parc Agricole Naturel et Urbain (PANU)

Dispositions de protection et de mise en valeur

Élément bâti patrimonial à protéger et changement de destination

Bâtiments pouvant faire l'objet d'un changement de destination
Bâtiments patrimoniaux à protéger (voir tableau pour connaître la famille de typologie à laquelle est associée le bâtiment, puis consulter les pièces 1.1.0 et 3.1.0.)
Bâtiments répertoriés au titre des ensembles patrimoniaux (voir tableau pour connaître le nom de l'ensemble bâti et consulter la pièce 3.1.15)
Séquences urbaines de Blois (Mv, Uv, Lq, If, Ev-320)
Petit patrimoine (voir tableau associé)

Boisements et espaces de nature à protéger ou à préserver

Boisements à préserver au titre de leur intérêt paysager
Espaces Boisés Classés
Fonds de jardins à constructibilité limitée
Mares et sources
Arbres remarquables

Charpente paysagère à préserver ou à créer

Mur en pierres
Venelle
Alignement d'arbres
Fossé, noue, ou talus

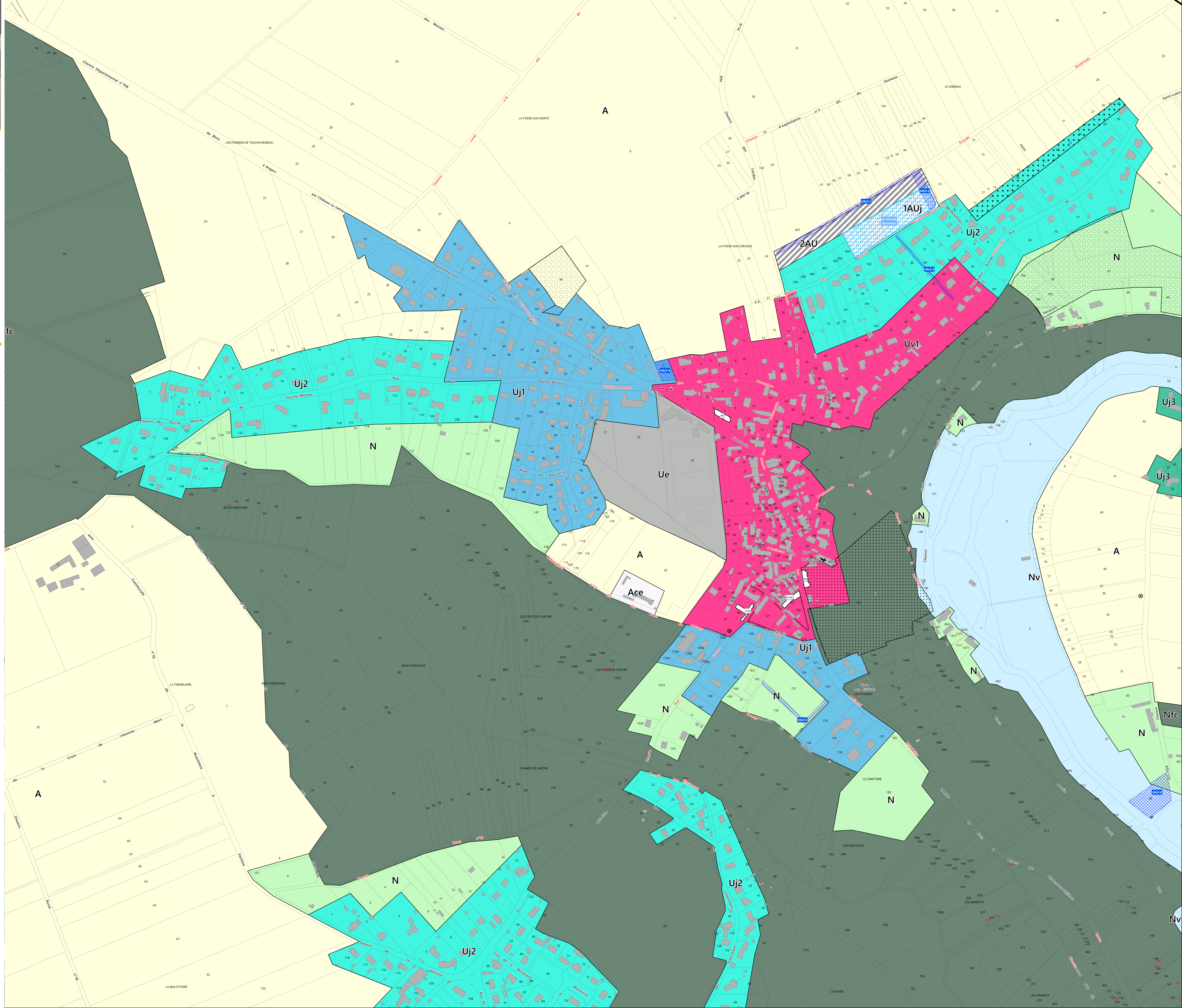
Parcs et vergers à préserver

Parcs et jardins d'ornements privés
Vergers, jardins potagers partagés ou familiaux

Conditions particulières relatives à la prévention des risques

Secteur couvert par un Plan de Prévention du Risque Inondation (PPRI) en vigueur ou périmètre de révision
Secteur inondable (pièce n°6.1.3)

Secteur couvert par un Plan de Prévention du Risque Technologique (PPRT)
Périmètre SEVESO (pièce n°6.1.3)





Agglopolys
Communauté d'agglomération de Blois

TOME 03

RÈGLEMENT

3.2.0 RÈGLEMENT GRAPHIQUE

VALENCISSE 2/3

Vu pour être annexé à la délibération
du conseil communautaire
en date du 29 novembre 2022

Le Président,
Christophe DEDRIELLE

Plan 1/ 2000ème

Découpage du territoire par zones.

Zone Uv : zone urbaine "Esprit village"
Uv1 : secteur "Cœur de village"
Uv2 : secteur "Village en peigne"
Uv3 : secteur "Village ressemé"

Zone Uj : zone urbaine "Ville intense"

Uj1 : secteur "Jardins resserrés"
Uj2 : secteur "Jardins aérés"
Uj3 : secteur "Habiter au contact de la nature"
Uj3' : secteur "Habiter la nature"

Zone Uj : zone urbaine "Jardins"

Uj1 : secteur "Jardins resserrés"
Uj2 : secteur "Jardins aérés"
Uj3 : secteur "Habiter au contact de la nature"
Uj3' : secteur "Habiter la nature"

Zone Up : zone urbaine de projets (en cours)

Up1 : secteur "Mazières"
Up2 : secteur "Bois Jardins"
Up3 : secteur "Aupébin"
Up4-1 : secteur "Gare"
Up4-2 : secteur "Saint-Vincent"
Up5 : secteur "Coutures"
Up6 : secteur "Bourg"

Zone Ue : zone urbaine "Équipement"

Ue : zone d'équipement d'intérêt collectif

Zone UA : zone urbaine "Artisanale et industrielle"

UA1 : secteur "Grand parc ou site industriel"
UA2 : secteur "Parc à dominante artisanale"
UA3 : secteur "Parc industriel-agricole"

Zone UC : zone urbaine "Commerciale"

UC1 : secteur "Grand parc commercial"
UC2 : secteur "Grande surface des pôles"

Zone UM : zone urbaine "Tertiaire et service"

Um : secteur "Activités à dominante tertiaire et services"
Umr : secteur "Renouvellement urbain"

Zones à urbaniser

1AUJv : secteur à vocation dominante d'habitat ou d'équipement "Esprit village"
1AUJ : secteur à vocation dominante d'habitat ou d'équipement "Ville intense"
1AUJ : secteur à vocation dominante d'habitat ou d'équipement "Jardins"

1AUJ : secteur à vocation dominante d'habitat ou d'équipement "Jardins"

1AUJ1 : secteur d'activités économiques "Grand parc ou site industriel"

1AUJ2 : secteur d'activités économiques "Parc à dominante artisanale"

1AUJ : secteur d'activités économiques à vocation dominante "Commerciale"

2AUJ : zone à urbaniser à moyen ou long terme à dominante d'habitat ou d'équipement

2AUJ : zone à urbaniser à moyen ou long terme à dominante d'activités économiques

Zone A : zones agricoles

A : zone agricole
Ap : zone agricole paysagère
Aar : secteur d'activités économiques isolées
Aar : secteur d'activités économiques isolées

Aar : secteur d'activités économiques isolées

Aar : secteur d'activités économiques isolées

Aar : secteur d'activités économiques isolées

Aar : secteur d'activités économiques isolées

Aar : secteur d'activités économiques isolées

Aar : secteur d'activités économiques isolées

Aar : secteur d'activités économiques isolées

Aar : secteur d'activités économiques isolées

Aar : secteur d'activités économiques isolées

Aar : secteur d'activités économiques isolées

Aar : secteur d'activités économiques isolées

Aar : secteur d'activités économiques isolées

Aar : secteur d'activités économiques isolées

Aar : secteur d'activités économiques isolées

Dispositions et intentions opérationnelles

Emplacements réservés et numéros de repérage (voir tableau)
Périemètre de mixité fonctionnelle
Secteur de diversité sociale
Bonus de constructibilité

Linéaires commerciaux

Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP)

OAP en optimisation foncière
OAP en extension urbaine à vocation dominante d'habitat - 1AUJv
OAP en extension urbaine à vocation dominante d'habitat - 1AUJ
OAP en extension urbaine à vocation dominante d'habitat - 1AUJ
OAP à vocation économique en optimisation et extension urbaine

OAP Parc Agricole Naturel et Urbain (PANU)

Dispositions de protection et de mise en valeur

Élément bâti patrimonial à protéger et changement de destination

Bâtiments pouvant faire l'objet d'un changement de destination
Bâtiments patrimoniaux à protéger (voir tableau pour connaître la famille de typologie à laquelle est associée le bâtiment, puis consulter les pièces 1.1.0 et 3.1.0.)
Bâtiments répertoriés au titre des ensembles patrimoniaux (voir tableau pour connaître le nom de l'ensemble bâti et consulter la pièce 3.1.15)
Séquences urbaines de Blois (Mv, Uj, Lg, If, Ev-b20)

Petit patrimoine (voir tableau associé)

Boisements et espaces de nature à protéger ou à préserver

Boisements à préserver au titre de leur intérêt paysager
Espaces Boisés Classés
Fonds de jardins à constructibilité limitée
Mares et sources
Autres remarquables

Charte paysagère à préserver ou à créer

Mur en pierres
Venelle
Alignement d'arbres
Haie
Fosse, noue, ou talus

Parcs et vergers à préserver

Parcs et jardins d'ornements privés
Vergers, jardins potagers partagés ou familiaux

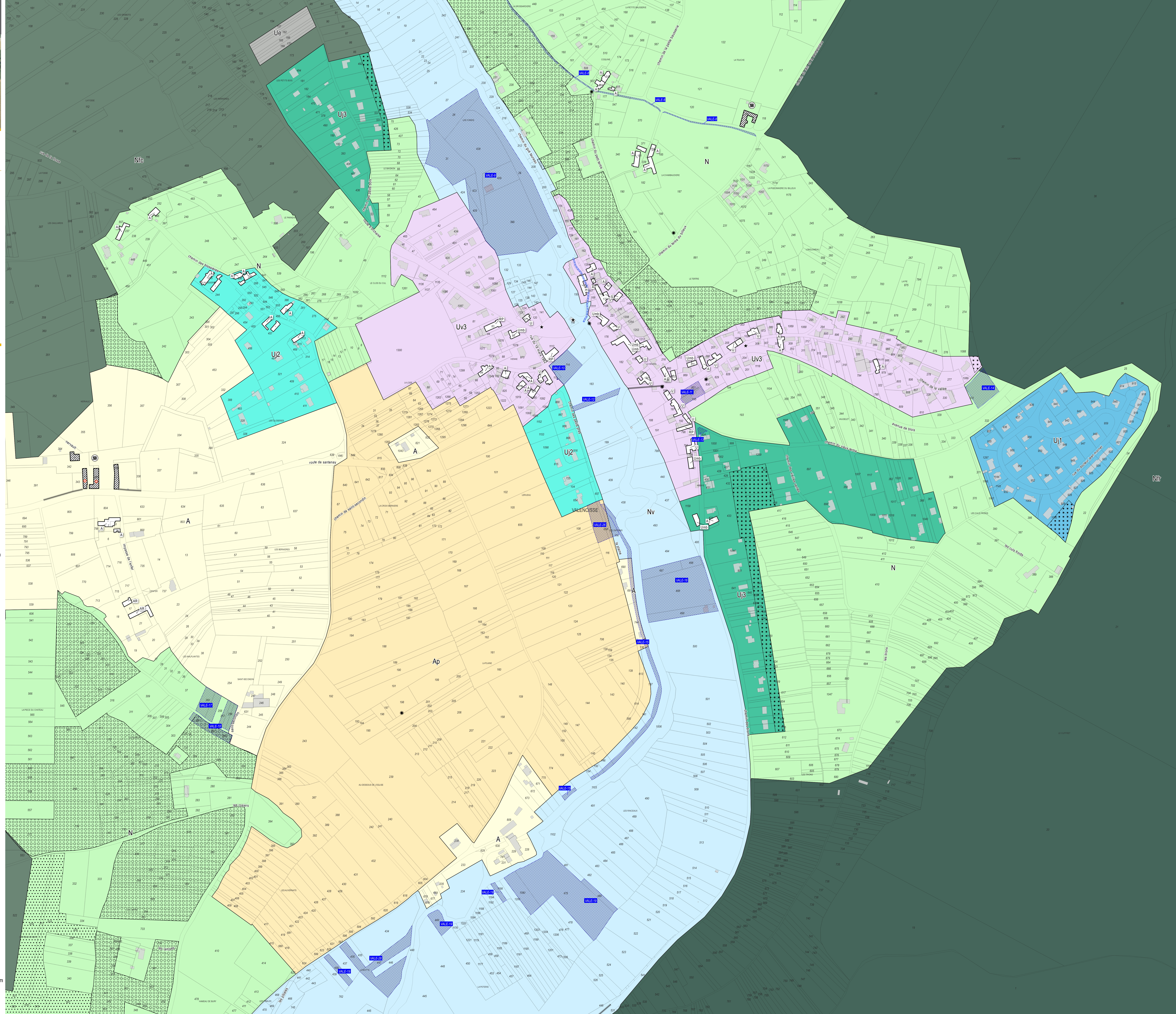
Conditions particulières relatives à la prévention des risques

Secteur couvert par un Plan de Prévention du Risque Inondation (PPRI)

Secteur inondable (pièce n°6.1.3)

Secteur couvert par un Plan de Prévention du Risque Technologique (PPRT)

Périemètre SEVESO (pièce n°6.1.3)



0 50 100 m



RÈGLEMENT

3.2.0 RÈGLEMENT GRAPHIQUE

VALENCISSE_3/3

Vu pour être annexé à la délibération
du conseil communautaire
en date du 29 novembre 2022

Le Président,
Christophe DERUELLE



Plan 1/ 2000ème

Découpage du territoire par zones.

Zone Uv : zone urbaine "Esprit village"
Uv1 : secteur "Cœur de village"
Uv2 : secteur "Village en peigne"
Uv3 : secteur "Village resserré"

Zone Ui : zone urbaine "Ville intense"
Ui1 : secteur "Ville haute et alignée"
Ui2 : secteur "Parcs en immeubles"
Ui3 : secteur "Faubourg structurant"

Zone Uj : zone urbaine "Jardins"
Uj1 : secteur "Jardins resserrés"
Uj2 : secteur "Jardins aérés"
Uj3 : secteur "Habiter au contact de la nature"
Uj3' : secteur "Habiter la nature"

Zone Up : zone urbaine de projets (en cours)
Up1 : secteur "Mazières"
Up2 : secteur "Bois Jardins"
Up3 : secteur "Aupébin"
Up4-1 : secteur "Gare"
Up4-2 : secteur "Saint-Vincent"
Up5 : secteur "Coutures"
Up6 : secteur "Bourg"

Zone Ue : zone urbaine "Équipement"
Ue : zone d'équipement d'intérêt collectif

Zone UA : zone urbaine "Artisanale et industrielle"
UA1 : secteur "Grand parc ou site industriel"
UA2 : secteur "Parc à dominante artisanale"
UA3 : secteur "Parc industriel-agricole"

Zone UC : zone urbaine "Commerciale"
UC1 : secteur "Grand parc commercial"
UC2 : secteur "Grande surface des pôles"

Zone UM : zone urbaine "Tertiaire et service"
Um : secteur "Activités à dominante tertiaire et services"
Umr : secteur "Renouvellement urbain"

Zones à urbaniser
1AUJ : secteur à vocation dominante d'habitat ou d'équipement "Esprit village"
1AUJ : secteur à vocation dominante d'habitat ou d'équipement "Ville intense"

1AUJ : secteur à vocation dominante d'habitat ou d'équipement "Jardins"
1AUJ1 : secteur d'activités économiques "Grand parc ou site industriel"
1AUJ2 : secteur d'activités économiques "Parc à dominante artisanale"

1AUJ3 : secteur d'activités économiques à vocation dominante "Commerciale"
2AUJ : zone à urbaniser à moyen ou long terme à dominante d'habitat ou d'équipement
2AUJ3 : zone à urbaniser à moyen ou long terme à dominante d'activités économiques

Zone A : zones agricoles

A : zone agricole
Ap : zone agricole paysagère
Aar : secteur d'activités économiques isolées
Aar : secteur d'activités générant des nuisances sonores
Aca : secteur dédié aux centres équestres, haras, pensions, éducations canins, refuges
Ar : secteur dédiée à l'activité de l'aérodrome et activités de modélisme
At : secteur couvrant les projets d'hébergements touristiques
Ar : secteur de carrière

Zone N : zones naturelles

N : zone naturelle et forestière
Nir : secteur couvrant les réservoirs de biodiversité
Nc : secteur couvrant les corridors écologiques
Nv : secteur couvrant les vallées, cours d'eau et leurs abords
Nca : secteur de camping existant
Nce : secteur dédié aux centres équestres, haras, pensions, éducations canins, refuges
Nch : secteur de parcs, jardins et châteaux visités
Ne : secteur dédié aux équipements de santé ou scolaires
Ng : secteur dédié aux équipements destinés à la pratique du golf
Nvg : secteur destiné à l'accueil des gens du voyage
Nj : secteur correspondant aux jardins familiaux et partagés
Ni : secteur couvrant les zones de loisirs
Np1 : secteur couvrant les projets d'extension de camping
Np2 : secteur couvrant les projets d'hébergements insolites
Npv : secteur dédié au parc photovoltaïque
Nn : secteur de carrière
Ns : secteur couvrant les équipements d'intérêts collectifs publics ou privés
Nt : secteur couvrant les projets d'hébergements touristiques

Dispositions et intentions opérationnelles

Emplacements réservés et numéros de repérage (voir tableau)
Périètre de mixité fonctionnelle
Secteur de diversité sociale
Bonus de constructibilité
Linéaires commerciaux

Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP)
OAP en optimisation foncière
OAP en extension urbaine à vocation dominante d'habitat - 1AUJ
OAP en extension urbaine à vocation dominante d'habitat - 1AUJ
OAP en extension urbaine à vocation dominante d'habitat - 1AUJ
OAP à vocation économique en optimisation et extension urbaine
OAP Parc Agricole Naturel et Urbain (PANU)

Dispositions de protection et de mise en valeur

Élément bâti patrimonial à protéger et changement de destination
Bâtiments pouvant faire l'objet d'un changement de destination
Bâtiments patrimoniaux à protéger (voir tableau pour connaître la famille de typologie à laquelle est associée le bâtiment, puis consulter les pièces 1.1.0 et 3.1.0)
Bâtiments répertés au titre des ensembles patrimoniaux (voir tableau pour connaître le nom de l'ensemble bâti et consulter la pièce 3.1.15)
Séquences urbaines de Blois (Mv, Uv, Uj, Uf, Ev-b20)
Petit patrimoine (voir tableau associé)

Boisements et espaces de nature à protéger ou à préserver
Espaces Boisements à préserver au titre de leur intérêt paysager
Espaces Boisés Classés
Fonds de jardins à constructibilité limitée
Mares et sources
Arbres remarquables

Charpente paysagère à préserver ou à créer
Mur en pierres
Venelle
Alignement d'arbres
Haie
Fosse, noue, ou talus

Parcs et vergers à préserver
Parcs et jardins d'ornements privés
Vergers, jardins potagers partagés ou familiaux

Conditions particulières relatives à la prévention des risques

Secteur couvert par un Plan de Prévention du Risque Inondation (PPRI)
Secteur inondable (pièce n°6.1.3)

Secteur couvert par un Plan de Prévention du Risque Technologique (PPRT)
Périètre SEVESO (pièce n°6.1.3)

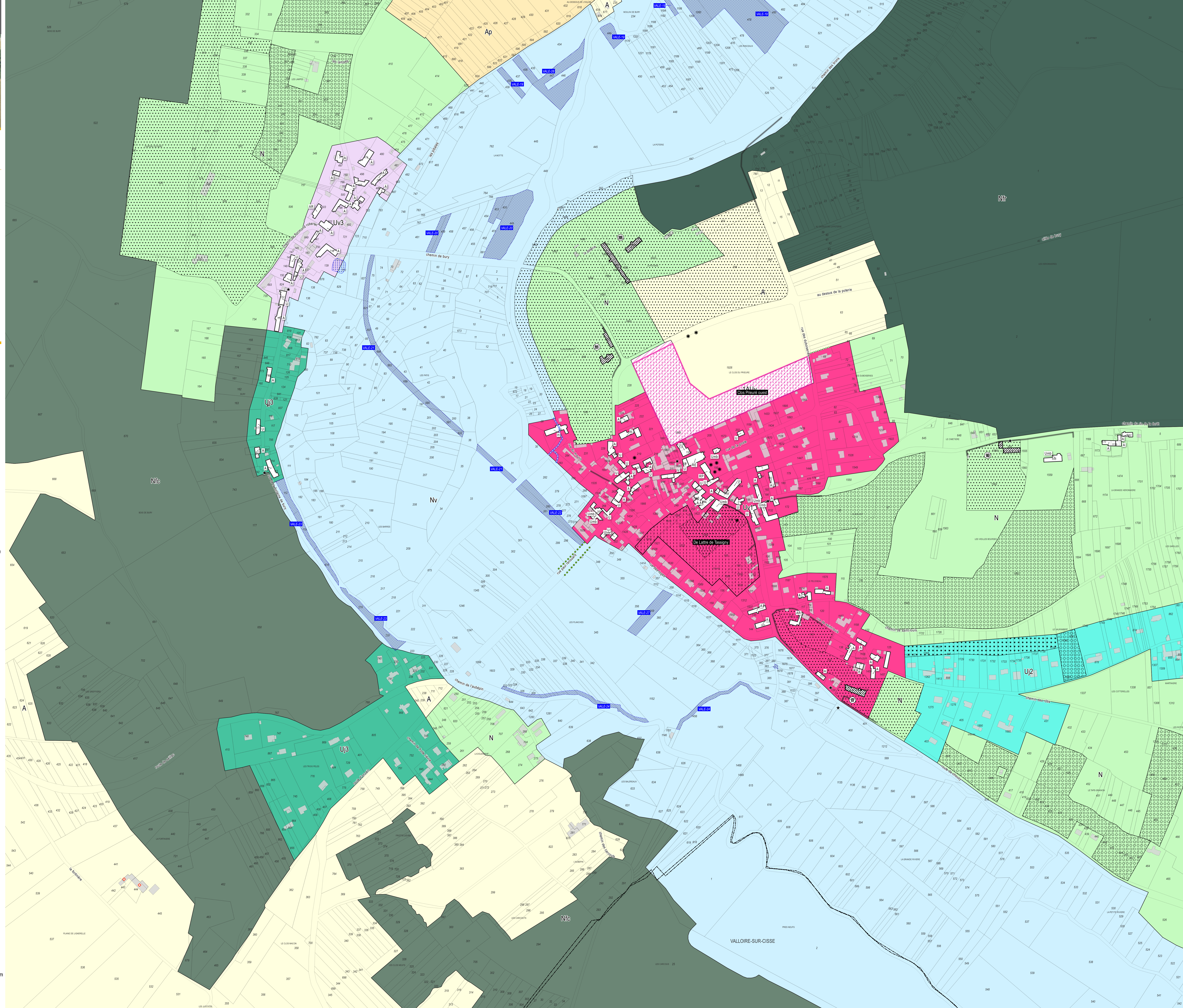


Tableau des emplacements réservés

(Figure  sur le document graphique)

MODIFICATION SIMPLIFIEE N°2 – APPROUVEE LE 7/10/2025

Commune	Objet	Précisions	Bénéficiaire	Numéro	Surface (m²)
VALENCISSE	Emplacement réservé aux voies publiques	Création voirie	Commune	VALE-1	1808
VALENCISSE	Emplacement réservé aux installations d'intérêt général	Bassin de retention des eaux pluviales	Agglopolys	VALE-2	855
VALENCISSE	Emplacement réservé aux voies publiques	Création acces	Commune	VALE-3	530
VALENCISSE	Emplacement réservé aux ouvrages publics	Déplacement monument aux morts	Commune	VALE-4	816
VALENCISSE	Emplacement réservé aux ouvrages publics	Création de stationnements pour le cimetière et d'accès pour l'entretien des abords	Commune	VALE-5	820
VALENCISSE	Emplacement réservé aux installations d'intérêt général	Aménagement loisirs	Commune	VALE-6	2704
VALENCISSE	Emplacement réservé aux voies publiques	Aménagement du carrefour	Commune	VALE-7	218
VALENCISSE	Emplacement réservé aux installations d'intérêt général	Elargissement pour réalisation fossé	Commune	VALE-8	717
VALENCISSE	Emplacement réservé aux installations d'intérêt général	Elargissement pour réalisation fossé	Commune	VALE-8	119
VALENCISSE	Emplacement réservé aux installations d'intérêt général	Elargissement pour réalisation fossé	Commune	VALE-8	221
VALENCISSE	Emplacement réservé aux installations d'intérêt général	Elargissement pour réalisation fossé	Commune	VALE-8	269
VALENCISSE	Emplacement réservé aux installations d'intérêt général	Acquisition d'un pré pour accueil de manifestations	Commune	VALE-9	30345
VALENCISSE	Emplacement réservé aux voies publiques	Aménagement carrefour	Commune	VALE-10	1644
VALENCISSE	Emplacement réservé aux voies publiques	Aménagement carrefour et stationnement	Commune	VALE-11	853
VALENCISSE	Emplacement réservé aux voies publiques	Création cheminement doux	Commune	VALE-12	694
VALENCISSE	Emplacement réservé aux voies publiques	Aménagement carrefour	Commune	VALE-13	104
VALENCISSE	Emplacement réservé aux installations d'intérêt général	Bassin de rétention	Agglopolys	VALE-14	1866
VALENCISSE	Emplacement réservé aux voies publiques	Aménagement d'un chemin piéton	Commune	VALE-15	2992
VALENCISSE	Emplacement réservé aux voies publiques	Aménagement d'un chemin piéton	Commune	VALE-15	170
VALENCISSE	Emplacement réservé aux espaces verts/continuités écologiques	Création d'un espace naturel	Commune	VALE-16	10094
VALENCISSE	Emplacement réservé aux ouvrages publics	Extension du cimetière	Commune	VALE-17	1381
VALENCISSE	Emplacement réservé aux ouvrages publics	Extension du cimetière	Commune	VALE-17	866
VALENCISSE	Emplacement réservé aux ouvrages publics	Extension du parking cimetière	Commune	VALE-18	1003
VALENCISSE	Emplacement réservé aux espaces verts/continuités écologiques	Création espace naturel	Commune	VALE-19	769
VALENCISSE	Emplacement réservé aux espaces verts/continuités écologiques	Création espace naturel	Commune	VALE-19	592
VALENCISSE	Emplacement réservé aux espaces verts/continuités écologiques	Création espace naturel	Commune	VALE-19	11680
VALENCISSE	Emplacement réservé aux espaces verts/continuités écologiques	Création espace naturel	Commune	VALE-19	260
VALENCISSE	Emplacement réservé aux espaces verts/continuités écologiques	Création espace naturel	Commune	VALE-20	911
VALENCISSE	Emplacement réservé aux espaces verts/continuités écologiques	Création espace naturel	Commune	VALE-20	4976

Tableau des emplacements réservés

(Figure  sur le document graphique)

MODIFICATION SIMPLIFIEE N°2 – APPROUVEE LE 7/10/2025

Commune	Objet	Précisions	Bénéficiaire	Numéro	Surface (m²)
VALENCISSE	Emplacement réservé aux installations d'intérêt général	Aménagement loisirs	Commune	VALE-21	3187
VALENCISSE	Emplacement réservé aux installations d'intérêt général	Aménagement loisirs	Commune	VALE-21	730
VALENCISSE	Emplacement réservé aux installations d'intérêt général	Elargissement pour réalisation fosse	Commune	VALE-22	2477
VALENCISSE	Emplacement réservé aux voies publiques	Création cheminement doux	Commune	VALE-23	1591
VALENCISSE	Emplacement réservé aux voies publiques	Création cheminement doux	Commune	VALE-23	1570
VALENCISSE	Emplacement réservé aux voies publiques	Liaison douce (vallée de la Cisse)	Commune	VALE-24	1549
VALENCISSE	Emplacement réservé aux voies publiques	Liaison douce (vallée de la Cisse)	Commune	VALE-24	1051
VALENCISSE	Emplacement réservé aux voies publiques	Prolongement liaison douce	Commune	VALE-25	36
VALENCISSE	Emplacement réservé aux voies publiques	Aménagement d'une aire de retournement	Commune	VALE-26	2000
VALENCISSE	Emplacement réservé aux espaces verts/continuités écologiques	Création d'un espace naturel	Commune	VALE-27	1497
VALENCISSE	Emplacement réservé aux espaces verts/continuités écologiques	Création espace naturel	Commune	VALE-28	3992

Tableau des bâtiments patrimoniaux à protéger

Commune	Typologie reportée au règlement graphique (et au règlement écrit)	Famille des typologies <i>détaillée dans diagnostic du rapport de présentation</i>	Référence cadastrale
Valencisse	A	Agricole - La longère	169 B0493
Valencisse	A	Agricole - La longère	169 B0559
Valencisse	A	Agricole - La longère	169ZC0237,169ZC0211
Valencisse	A	Agricole - La longère	169 B0554,169 B0552
Valencisse	Ac	Agricole - Ferme à cour ouverte	169 B0488
Valencisse	H	Hydraulique	B0016,169 B0507
Valencisse	RP	Républicaine	169 B0684
Valencisse	RE	Religieuse	169 B0793
Valencisse	Umb	Urbain - Maison bourgeoise	169 B1667
Valencisse	Umb	Urbain - Maison bourgeoise	169 B0786
Valencisse	A	Agricole - L'habitat rural	G0557,G0238
Valencisse	A	Agricole - L'habitat rural	G0396
Valencisse	A	Agricole - L'habitat rural	G0245
Valencisse	A	Agricole - Annexe	G0245
Valencisse	A	Agricole - L'habitat rural	G0290
Valencisse	A	Agricole - Annexe	G0289
Valencisse	A	Agricole - Annexe	G0290
Valencisse	A	Agricole - L'habitat rural	G0457
Valencisse	A	Agricole - L'habitat rural	G0386,G0280
Valencisse	A	Agricole - L'habitat rural	G0457
Valencisse	A	Agricole - L'habitat rural	G0315,G0317
Valencisse	A	Agricole - Annexe	F0007,F0006
Valencisse	A	Agricole - L'habitat rural	F0804,F0007
Valencisse	RP	Républicaine	E0083
Valencisse	Umb	Urbain - Maison bourgeoise	E0086
Valencisse	U	Urbain - Maison de bourg hors Blois et faubourg à blois	E0121
Valencisse	RP	Républicaine	E1113
Valencisse	A	Agricole - L'habitat rural	E1249,E0094
Valencisse	A	Agricole - L'habitat rural	E0975
Valencisse	A	Agricole - L'habitat rural	E1018
Valencisse	A	Agricole - L'habitat rural	E0812
Valencisse	A	Agricole - L'habitat rural	E0104
Valencisse	U	Urbain - Maison de bourg hors Blois et faubourg à blois	E0102,E0103
Valencisse	A	Agricole - L'habitat rural	C0183
Valencisse	A	Agricole - Annexe	C0184
Valencisse	A	Agricole - L'habitat rural	C0181
Valencisse	A	Agricole - L'habitat rural	C0181,C0340
Valencisse	A	Agricole - La longère	C0564
Valencisse	A	Agricole - La longère	C0519
Valencisse	A	Agricole - Annexe	C0563,C0522
Valencisse	A	Agricole - Annexe	E1284,E1287
Valencisse	H	Hydraulique	E0151
Valencisse	A	Agricole - Annexe	E1045
Valencisse	U	Urbain - Maison de bourg hors Blois et faubourg à blois	E1046,E0169
Valencisse	A	Agricole - L'habitat rural	E0171
Valencisse	S	Singulière	E1107
Valencisse	Umb	Urbain - Maison bourgeoise	E0174
Valencisse	U	Urbain - Maison de ville	E0177
Valencisse	Umb	Urbain - Maison bourgeoise	E0178
Valencisse	Umb	Urbain - Maison bourgeoise	E0792
Valencisse	U	Urbain - Maison de bourg hors Blois et faubourg à blois	E0178
Valencisse	U	Urbain - Maison de bourg hors Blois et faubourg à blois	E0180
Valencisse	A	Agricole - L'habitat rural	E0215,E0860
Valencisse	RE	Religieuse	E0802
Valencisse	U	Urbain - Maison de ville	E0186
Valencisse	U	Urbain - Maison de bourg hors Blois et faubourg à blois	E0187
Valencisse	U	Urbain - Maison de bourg hors Blois et faubourg à blois	E0192
Valencisse	RP	Républicaine	E0796
Valencisse	U	Urbain - Villa Xxème siècle	E0797
Valencisse	Umb	Urbain - Maison bourgeoise	E0441
Valencisse	Umb	Urbain - Maison bourgeoise	E1158

Commune	Typologie reportée au règlement graphique (et au règlement écrit)	Famille des typologies détaillée dans diagnostic du rapport de présentation	Référence cadastrale
Valencisse	A	Agricole - L'habitat rural	E0434,E0433
Valencisse	Umb	Urbain - Maison bourgeoise	E0211
Valencisse	A	Agricole - L'habitat rural	E0209
Valencisse	U	Urbain - Maison de bourg hors Blois et faubourg à blois	E0207,E0804
Valencisse	U	Urbain - Maison de ville	E0205
Valencisse	U	Urbain - Maison de bourg hors Blois et faubourg à blois	E1030
Valencisse	U	Urbain - Maison de ville	E0874,E1029
Valencisse	A	Agricole - L'habitat rural	E0298
Valencisse	A	Agricole - L'habitat rural	E0308
Valencisse	A	Agricole - L'habitat rural	E0322,E0321
Valencisse	A	Agricole - L'habitat rural	F0479
Valencisse	A	Agricole - L'habitat rural	F0348,F0497
Valencisse	A	Agricole - L'habitat rural	F0497
Valencisse	A	Agricole - L'habitat rural	F0495
Valencisse	A	Agricole - L'habitat rural	F0753,F0754
Valencisse	A	Agricole -Annexe	F0486
Valencisse	A	Agricole - L'habitat rural	F0500,F0782
Valencisse	A	Agricole - L'habitat rural	F0494
Valencisse	A	Agricole - L'habitat rural	F0796
Valencisse	AR	Aristocratique	F0503
Valencisse	A	Agricole - L'habitat rural	F0502
Valencisse	A	Agricole - L'habitat rural	033 D0716
Valencisse	A	Agricole - L'habitat rural	033 D0141
Valencisse	U	Urbain - Maison de bourg hors Blois et faubourg à blois	033 D0149,033 D0148
Valencisse	A	Agricole - L'habitat rural	033 D0826
Valencisse	U	Urbain - Maison de bourg hors Blois et faubourg à blois	033 D0678
Valencisse	A	Agricole - L'habitat rural	033 D0150
Valencisse	U	Urbain - Maison de bourg hors Blois et faubourg à blois	033 D0152
Valencisse	A	Agricole - La longère	033 D0153
Valencisse	A	Agricole - L'habitat rural	033 D0773,033 D0159
Valencisse	U	Urbain - Maison de bourg hors Blois et faubourg à blois	033 D0171
Valencisse	A	Agricole -Annexe	033 D0871
Valencisse	A	Agricole -Annexe	033 D0871
Valencisse	A	Agricole - L'habitat rural	033 D0113,033 D0114
Valencisse	H	Hydraulique	033 D0029
Valencisse	A	Agricole - L'habitat rural	033 A0223
Valencisse	A	Agricole - L'habitat rural	033 A0220
Valencisse	A	Agricole -Annexe	033 A0220
Valencisse	A	Agricole -Annexe	033 A0229
Valencisse	U	Urbain - Maison de bourg hors Blois et faubourg à blois	033 A1605
Valencisse	U	Urbain - Maison de bourg hors Blois et faubourg à blois	033 A0237
Valencisse	U	Urbain - Maison de ville	033 A0237,033 A0238
Valencisse	A	Agricole -Annexe	033 A0239
Valencisse	A	Agricole - L'habitat rural	033 A0262
Valencisse	U	Urbain - Maison de bourg hors Blois et faubourg à blois	033 A1235
Valencisse	U	Urbain - Maison de bourg hors Blois et faubourg à blois	033 A0268
Valencisse	Umb	Urbain - Maison bourgeoise	033 A0269
Valencisse	Umb	Urbain - Maison bourgeoise	033 A1579
Valencisse	U	Urbain - Maison de bourg hors Blois et faubourg à blois	033 A0351
Valencisse	Umb	Urbain - Maison bourgeoise	033 A0352
Valencisse	A	Agricole - L'habitat rural	033 A1385
Valencisse	U	Urbain - Maison de bourg hors Blois et faubourg à blois	033 A0218
Valencisse	U	Urbain - Maison de bourg hors Blois et faubourg à blois	033 A0217
Valencisse	A	Agricole -Annexe	033 A0217
Valencisse	U	Urbain - Maison de bourg hors Blois et faubourg à blois	033 A0207,033 A1504
Valencisse	U	Urbain - Maison de bourg hors Blois et faubourg à blois	033 A0209
Valencisse	RE	Religieuse	033 A0206
Valencisse	U	Urbain - Maison de bourg hors Blois et faubourg à blois	033 A0246
Valencisse	U	Urbain - Maison de bourg hors Blois et faubourg à blois	033 A0245,033 A0244
Valencisse	Umb	Urbain - Maison bourgeoise	033 A0206
Valencisse	U	Urbain - Villa Xxème siècle	033 A0202
Valencisse	RP	Républicaine	033 A0195
Valencisse	U	Urbain - Maison de bourg hors Blois et faubourg à blois	033 A1162
Valencisse	Umb	Urbain - Maison bourgeoise	033 A0163

Commune	Typologie reportée au règlement graphique (et au règlement écrit)	Famille des typologies détaillée dans diagnostic du rapport de présentation	Référence cadastrale
Valencisse	A	Agricole - L'habitat rural	033 A0254,033 A1421
Valencisse	A	Agricole - L'habitat rural	033 A0252
Valencisse	U	Urbain - Maison de bourg hors Blois et faubourg à blois	033 A0251
Valencisse	U	Urbain - Maison de ville	033 A0248
Valencisse	U	Urbain - Maison de bourg hors Blois et faubourg à blois	033 A1150,033 A0193
Valencisse	A	Agricole -Annexe	033 A1161
Valencisse	U	Urbain - Maison de ville	033 A1541,033 A0189
Valencisse	A	Agricole - L'habitat rural	033 A0183,033 A0184
Valencisse	A	Agricole -Annexe	033 A0184
Valencisse	A	Agricole - La longère	033 A0183
Valencisse	Umb	Urbain - Maison bourgeoise	033 A1855
Valencisse	A	Agricole -Annexe	033 A1132
Valencisse	Umb	Urbain - Maison bourgeoise	033 A1131,033 A1132
Valencisse	U	Urbain - Maison de ville	033 A1197
Valencisse	A	Agricole - La longère	033 A0145,033 A1610
Valencisse	A	Agricole -Annexe	033 A0143
Valencisse	AR	Aristocratique	033 A0142
Valencisse	A	Agricole - L'habitat rural	033 A1574
Valencisse	A	Agricole -Annexe	033 A1574
Valencisse	A	Agricole - La longère	033 A1575
Valencisse	A	Agricole - L'habitat rural	033 A0123
Valencisse	A	Agricole - L'habitat rural	033 A0138,033 A0139
Valencisse	A	Agricole -Annexe	033 A0124
Valencisse	A	Agricole - La longère	033 A0124
Valencisse	A	Agricole - L'habitat rural	033 A1459
Valencisse	A	Agricole -Annexe	033 A0136,033 A1459
Valencisse	A	Agricole - L'habitat rural	033 A0133
Valencisse	Umb	Urbain - Maison bourgeoise	033 A0656
Valencisse	A	Agricole - L'habitat rural	033 A0682
Valencisse	A	Agricole - L'habitat rural	033 A1179,033 A1170
Valencisse	Ac	Agricole - Ferme à cour ouverte	169ZM0021
Valencisse	Ac	Agricole - Ferme à cour ouverte	169ZM0021
Valencisse	AR	Aristocratique	169 A0329
Valencisse	AR	Aristocratique	169 A0328
Valencisse	AR	Aristocratique	169 A0329
Valencisse	AR	Aristocratique	169 A0328
Valencisse	AR	Aristocratique	169 A0327
Valencisse	AR	Aristocratique	169 A0328
Valencisse	AR	Aristocratique	F0022,F0017
Valencisse	AR	Aristocratique	F0017
Valencisse	A	Agricole -Annexe	033 A1471,033 A1179
Valencisse	AR	Aristocratique	169 F0130
Valencisse	AR	Aristocratique	169 F0130
Valencisse	AR	Aristocratique	169 F0130
Valencisse	Ac	Agricole - Ferme à cour fermée	169 G0008
Valencisse	Ac	Agricole - Ferme à cour fermée	169 G0008
Valencisse	Ac	Agricole - Ferme à cour fermée	169 G0008
Valencisse	AR	Aristocratique	033 C0513

Tableau des ensembles patrimoniaux à protéger

Commune	Numéro	Nom de l'ensemble patrimonial à protéger renvoi aux dispositions de la pièce 3.1.15	Référence cadastrale
Valencisse	17	DOMAINE DE SAINT LOUIS	033 A1625
Valencisse	18	DOMAINE DE LA GRANDE HERONNIERE	033 A0655
Valencisse	18	DOMAINE DE LA GRANDE HERONNIERE	033 A0655
Valencisse	19	LA BERTHELOTIERE	B0538
Valencisse	19	LA BERTHELOTIERE	B0539
Valencisse	19	LA BERTHELOTIERE	B0535
Valencisse	19	LA BERTHELOTIERE	B0537
Valencisse	20	DOMAINE DE NERVAVULT	G0342,G0354
Valencisse	20	DOMAINE DE NERVAVULT	G0342
Valencisse	20	DOMAINE DE NERVAVULT	G0508
Valencisse	20	DOMAINE DE NERVAVULT	G0342,G0341
Valencisse	21	LA DEJIMBERIE	033 A1629
Valencisse	21	LA DEJIMBERIE	033 A1628
Valencisse	22	DOMAINE DE LA POTERIE	033 A1489
Valencisse	22	DOMAINE DE LA POTERIE	033 A1502,033 A1491
Valencisse	23	DOMAINE DE LA TOUCHE	C0119
Valencisse	24	DOMAINE DES VITRES	033 C0697
Valencisse	25	LA GRANDE COURTOIDIERE	033 C0699
Valencisse	26	LA LOURIERE ANCIEN PONT LEVIS ET DOUVES	033 E0248
Valencisse	27	DOMAINE DE VARENNES	033 E0308
Valencisse	27	DOMAINE DE VARENNES	033 E0309

Tableau des éléments de petit patrimoine

Commune	Eléments de petit patrimoine <i>(repérés par une étoile au document graphique)</i>	Référence cadastrale	X	Y
Valencisse	porte de ville	Domaine public	1,205524935	47,56506552
Valencisse	piliers, porche	033 A1132	1,216272948	47,56204951
Valencisse	piliers, porche	033 A0655	1,221614534	47,56303717
Valencisse	passerelle	033 A0401	1,217932036	47,55896928
Valencisse	monument aux morts	169 B0680	1,196458293	47,59180229
Valencisse	monument aux morts	Domaine public	1,214528538	47,57791211
Valencisse	monument aux morts	169 B0680	1,196641187	47,59179568
Valencisse	four	033 D0175	1,205087644	47,56230311
Valencisse	lavoir	033 D0119	1,205134317	47,56331946
Valencisse	lavoir	E0118	1,215217971	47,57802878
Valencisse	calvaire	E0790	1,219039145	47,57770051
Valencisse	puits	033 A0131	1,217755622	47,55926874
Valencisse	puits	033 A1601	1,214238621	47,5626184